

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Vendredi 28 Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, **le vingt-huit juillet**, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Julien de l'Escap, se sont réunis dans la salle habituelle, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur EMARD Frédéric, Maire, conformément aux articles L 2121-10, L2121-11 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : le 21 juillet 2023

Présents : 08 :

Le Maire, M. EMARD Frédéric,

Les adjoints : M. CORMIER Michel, M. JASMAIN Denis, Mme GILBERT-DEBORDE Sonia,

Les conseillers municipaux : Mesdames BOUCHÉ Patricia, BOURASSEAU Catherine, Messieurs NAVARRE Julien, ROUSSEAU Florian.

Absents excusés : 3 : DEPIERRE Bertrand, JUILLOT Patricia, STAUDT Florent.

Absents non excusés : 2 : LANDREAU Reynald et VIVIEN Céline

Pouvoirs : 3

M DEPIERRE Bertrand a donné pouvoir à M EMARD Frédéric

Mme JUILLOT Patricia a donné pouvoir à M CORMIER Michel

M STAUDT Florent a donné pouvoir à M NAVARRE Julien

Secrétaire de Séance : Monsieur ROUSSEAU Florian a été élu

En exercice : 13

Présents : 8

Pouvoirs : 3

Abs excusés : 3

Non excusés : 2

Nombre de Votants : 11

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 23 juin 2023
2. Demande de subvention pour l'aménagement de la Rue Basse
3. Questions diverses

Délibérations consultables en Mairie

1- Approbation du Procès-Verbal de Conseil Municipal du 11 Mai 2023

- Approuvé à 11 voix « pour »

2 - Demande de subventions pour l'aménagement de la Rue Basse

2-1 Au titre de l'amende de Police : D2023.07.029 -1

M le Maire fait part de l'aménagement de voirie sur la deuxième partie de la Rue Basse situé sur la Commune de ST JULIEN DE L'ESCAP permettant la sécurisation des usagers de la route.

M le Maire présente le devis D2212-4768 du Syndicat de la Voirie qui s'élève à la somme de 210 447.60 € HT et propose de solliciter le Conseil Départemental, au titre du produit des amendes de police – « Aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité ».



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter une subvention de 50 % du montant HT des travaux auprès du Conseil Départemental au titre du produit des Amendes de police « aménagement de carrefours et petits aménagements de sécurité »
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Pour : 11 contre : 0 Abstention : 0

2-2 Demande de subventions auprès de l'Agence de l'eau Adour garonne et le Fonds vert D2023.07.029 - 2

M le Maire rappelle les travaux d'aménagement de la Rue Basse et notamment, le choix de la collectivité d'intégrer les techniques de gestion intégrée des eaux pluviales dans cette opération pour être en cohérence avec les objectifs de la Loi Climat et résilience.

La Commune de SAINT JULIEN DE L'ESCAP a consulté le Syndicat Départemental de la Voirie, qui a proposé un aménagement tenant compte des éléments suivants :

- Végétalisation de l'espace,
- Réduction sensible des îlots de chaleur par le choix de matériaux de teinte claire,
- Renaturation du centre bourg.

A ce titre, M le Maire évoque que des aides sont dispensées par l'agence de l'eau Adour Garonne et par le Fonds Vert. Ces dispositifs de l'Etat sont destinés à accélérer la transition écologique dans les territoires.

Le montant des travaux et études correspondants présenté par le Syndicat de la Voirie est de 148 793.81 € HT.

Compte tenu que la Commune de ST JULIEN DE L'ESCAP est déjà attributaire de la dotation d'équipement des territoires ruraux à raison de 30% du montant des travaux et études,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire, à solliciter les aides de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Fonds vert à hauteur de 50% du montant des travaux et études correspondants, soit une aide globale de 74 396.90 € (37 198.45 € auprès du Fonds Vert et 37 198.45 € auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne)

Vote : Pour : 11 contre : 0 Abstention : 0

3- Questions Diverses

- Mme JUILLOT Patricia fait une demande d'un panneau indicateur pour les camions qui s'engagent dans la Rue du petit Village
- Le conseil a étudié les plans du projet de la mairie. Le conseil se dirigerait vers le plan n° 1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55

Le prochain Conseil Municipal Ordinaire aura lieu le 1^{er} septembre 2023.

Le Maire
EMARD Frédéric

Secrétaire de Séance
ROUSSEAU Florian

EF

RF

